

Les remèdes contre-indiqués du Parlement

LA POLITIQUE A ses parois nord. A l'échelle des varappeurs, la gestion des budgets de la santé aurait la note de difficulté extrême. Il faut à la fois planifier et laisser jouer la concurrence; il faut équitablement répartir la charge. Et Dieu sait qu'en Suisse on est loin du compte.

Le Parlement a voulu s'exercer à la maîtrise des coûts. Il a demandé au Conseil fédéral, donc à Ruth Dreifuss à qui l'on fait porter, à tort, ce chapeau, de présenter deux propositions: l'une de soumettre l'installation de nouveaux médecins à une clause du besoin, pouvant aller jusqu'à imposer un délai d'attente de trois ans; l'autre, de libérer les caisses de l'obligation de contracter. C'est de la médecine de rebouteux.

L'interdiction de pratiquer choque d'abord par son iniquité, comme un *Berufsverbot*. La majorité des Universités a introduit un *numerus clausus* pour les études de médecine, les autres pratiquent des examens ultra-sélectifs. Les études sont coûteuses pour la collectivité, lourdes en investissement humain pour les étudiantes et les étudiants. Est-ce à trente ans qu'il faut bloquer leur vie professionnelle? Des mesures directes ou incitatives permettraient de mieux réguler l'offre de soins. Les assistants en médecine hospitalière doivent lutter pour ne pas travailler plus de soixante heures par semaine ou disposer d'un week-end

complet par mois! Le Tiers-Monde manque de médecins: des garanties de revenus ou des réinsertions au retour pourraient encourager les vocations humanitaires. De toutes les solutions, la clause du besoin est la plus simpliste.

Quant à la suppression de l'obligation de contracter, elle touche à un principe fondamental, celui du libre choix du médecin par le patient. Qu'il y ait, dans la profession, des médecins soucieux avant tout de leur chiffre d'affaires, c'est attesté. Ils sont repérables. Et il faut se donner les moyens de les sanctionner efficacement. Mais

Des mesures directes ou incitatives permettraient de mieux réguler l'offre de soins

cette compétence ne peut pas être laissée à la seule appréciation des caisses. Elle doit être le fait d'une instance impartiale, à laquelle les médecins doivent être associés, si la

corporation veut bien se libérer de la solidarité corporatiste dont elle est coutumière.

Le libre choix du médecin et l'obligation de contracter sont les deux faces d'un même impératif, celui d'un accès égal aux soins. Ce principe était la base de l'accord qui a rendu possible l'assurance maladie obligatoire. Pas question de le remettre en cause.

Les deux propositions parlementaires ne sont pas acceptables. Que le Conseil fédéral le dise clairement. En revanche des contre-propositions, pas toutes nécessairement législatives, sont possibles. AG

Comment la presse se contrôle... en douceur

Le Conseil suisse de la presse, à l'occasion du prochain départ de son président, parle de ses activités.

LE CONSEIL SUISSE de la presse (CSP), créé en 1977 par la Fédération suisse des journalistes, veille au respect de l'éthique professionnelle et de la liberté de la presse. Ses activités sont encore trop peu connues, spécialement en Suisse romande. Son président, Roger Blum, un ancien journaliste devenu spécialiste des médias à l'Université de Berne, quitte ses fonctions au printemps prochain. Il s'est exprimé récemment dans plusieurs quotidiens alémaniques sur l'avenir du CSP. L'occasion de faire le point.

Aujourd'hui le Conseil suisse de la presse a élargi son assise puisque la fondation qui le pilote regroupe, en plus de la Fédération suisse des journalistes, le syndicat de la communication Comedia, le Syndicat suisse des medias et la Conférence des rédacteurs en chef. Le CSP comprend vingt et un membres, quinze journalistes et six représentants du public. Il agit sur plainte ou de sa propre initiative. Le refus de publier une lettre de lecteur, le fait de ne pas donner la parole à une personne prise à partie, des discriminations raciales, une information incomplète constituent les motifs les plus fréquents des plaintes.

Des dossiers en augmentation

Le nombre de plaintes est en constante augmentation. Alors qu'aucune plainte n'a été déposée au cours des cinq premières années d'existence du CSP, ce dernier en a enregistré trente-neuf en 1999 et déjà vingt-sept au cours du premier semestre de cette année. Cette évolution, réjouissante en soi parce qu'elle traduit une plus grande visibilité du CSP, préoccupe Roger Blum. Les membres de l'organe de contrôle, tous des miliciens, risquent d'être rapidement débordés. Le président sortant mentionne à titre d'exemple les dossiers très touffus déposés par les scientologues. La surcharge de travail empêche le CSP d'examiner des cas de sa propre initiative et de réagir rapidement en fonction de l'actualité. C'est pourquoi la Fondation, pour remplir efficacement sa mission, doit impérativement trouver des moyens supplémentaires pour financer un secrétariat plus étoffé: avec un budget annuel de 135 000 francs, le CSP ne

peut payer les expertises parfois indispensables à sa prise de décision.

Aujourd'hui, le CSP est une institution reconnue par les entreprises de presse, même si ses décisions trouvent encore trop peu d'écho dans les journaux romands et tessinois. Car le CSP dépend totalement des publications qu'il est censé contrôler – c'est le tribut à payer pour l'autocontrôle de la profession – qui n'ont pas l'obligation de publier ses jugements. Ainsi, à l'occasion, tel quotidien s'empressera de communiquer à ses lecteurs le rejet d'une plainte dirigée contre lui, mais en omettant de signaler les réserves exprimées à cette occasion par le CSP à l'égard de ce journal.

Se concentrer sur les priorités

Pour mieux attirer l'attention du public et jouer pleinement son rôle de régulation éthique de la profession, Roger Blum préconise des interventions plus musclées de la part du CSP. L'organe de contrôle devrait traiter plus rapidement les affaires de routine et se concentrer sur les enjeux actuellement prioritaires: respect de la vie privée, liberté d'investigation et de commentaire mais également danger d'un journalisme obsédé par le sensationnalisme et qui, de ce fait, n'évite pas les propos unilatéralement dénonciateurs et parfois même discriminatoires. *jd*

Sources: *Neue Zürcher Zeitung*, 25 août 2000, *Basler Zeitung*, 25 août 2000.
site Internet du CSP: www.presserat.ch

Médias

LÉDITION DU 27 août de la *Sonntags Zeitung* pesait un kilo. On y trouvait un supplément «Alpha-le marché des cadres» supervolumineux. Non seulement il comptait nonante-six pages, mais pour des raisons techniques il y avait plusieurs pages supplémentaires dans les cahiers normaux. Ce fut déjà le cas samedi où ce supplément paraît dans le *TagesAnzeiger*. Bon signe pour les salariés désireux de changer d'employeur. *cfp*

Un train peut en cacher un autre

Le vieillissement de la population est l'un des arguments les plus souvent avancés en faveur d'une prévoyance basée sur la capitalisation.

A la différence des systèmes basés sur la répartition des dépenses (comme l'AVS), la capitalisation permettrait d'éviter qu'un petit nombre d'actifs doivent financer les rentes d'un nombre de retraités de plus en plus grand. En effet, chaque génération finançant sa propre vieillesse par capitalisation, il n'y a en principe pas de déséquilibre démographique possible.

Cet argument prend un poids considérable lorsque l'on considère l'ampleur du vieillissement: il y a actuellement 36 rentiers pour 100 emplois à plein temps. Or selon certaines projections démographiques citées dans le journal *Cash* (18 août 2000), ce nombre pourrait monter jusqu'à 65 ou 70. Pas besoin d'être un spécialiste en statistique pour comprendre que les actifs risquent de devoir passer à la caisse pour financer l'AVS.

Werner Vontobel, journaliste à *Cash*, démonte cette argumentation. Tout en admettant que l'AVS est menacée par la démographie, il explique que les systèmes de capitalisation souffriront du même problème.

Son raisonnement théorique est le suivant:

- La génération du baby-boom achève actuellement d'accumuler des actifs financiers, sous la forme d'actions qu'elle possède directement ou par le biais des caisses de pensions.
- Arrivant à la retraite de plus en plus nombreuse, cette génération, et respectivement ses caisses de pensions, va commencer à vendre progressivement ses actifs pour financer ses dépenses de consommation.
- La consommation croissante des rentiers sera en concurrence avec celle des actifs, qui peuvent eux dépenser leurs salaires. On risque d'assister à une poussée inflationniste: la répartition entre les consommateurs d'un gâteau dont la production se répartit sur un nombre réduit d'actifs fait monter les prix de production. Cet effet inflationniste se renforce si les rentiers se mettent à consommer rapidement leurs réserves. Une forte croissance de la productivité l'atténuerait.

En fin de course, la part qui revient aux actifs commence à diminuer. Du

coup, les actifs se retrouvent avec le même problème que celui du système de financement par répartition: malgré une charge de travail qui reste élevée, ils n'ont droit qu'à une part de plus en plus petite du gâteau. Les grands perdants sont les rentiers les plus modestes, c'est-à-dire ceux qui ne disposent que de l'AVS: avec leurs rentes pingrement indexées, leurs fourchettes deviennent trop courtes pour se saisir de la part de gâteau qui leur reviendrait dans une perspective d'équité.

Des cours fluctuants

Le cas échéant, on pourrait encore assister à un scénario: un affaiblissement généralisé de la Bourse. Vontobel met en évidence le problème de la valeur future des actions dans lesquelles investissent les baby-boomers. Traditionnellement, on admet que l'investissement en actions est assez sûr pour servir de base au financement des retraites. On en veut pour preuve l'excellent développement du cours des actions sur plusieurs décennies. A cette échelle, des crashes comme celui de 1987 ou de ce printemps ne pèsent pas lourd. Cependant un autre effet pourrait survenir: la très forte croissance de la capitalisation des marchés financiers, tant en termes de cours que de volume, s'explique pour l'instant par la forte demande. Dans la phase actuelle, un grand nombre de personnes actives veulent améliorer leurs perspectives de retraite. Plutôt que de consommer et de faire des enfants, elles achètent des actions, directement ou via les caisses de pensions et la bancassurance. Cela dope les indices boursiers.

Or d'ici dix ou quinze ans, la situation va changer du tout au tout: les fourmis vont se faire cigales, en commençant par se défaire de leurs actifs pour financer leur consommation durant la retraite. Ce déflux pourrait conduire à une chute progressive ou brutale des cours. La valeur des retraites capitalisées s'en trouverait drastiquement réduite. La chute pourrait venir par un autre biais: si les retraités sont économes et maintiennent une forte capitalisation, la consommation pourrait devenir structurellement ané-

mique au point d'hypothéquer les perspectives de rendement futur des actions, ce qui ne manquerait pas d'avoir un effet à la baisse.

Naturellement, la valeur de la bourse dépend également d'autres facteurs, comme le niveau des taux d'intérêt et la croissance globale de l'économie. A noter également que le risque d'affaiblissement durable se renforce au fur et à mesure que les pays développés consolident la prévoyance par capitalisation: il ne sera bientôt plus possible pour les pays pionniers en matière de capitalisation de limiter les risques en achetant des actions de pays dont les systèmes de retraite fonctionnent par répartition.

En fin de compte, le dilemme posé par l'évolution des systèmes de prévoyance par capitalisation est très analogue à celui que nous pose l'AVS:

- Si la Bourse reste forte, les retraités auront un pouvoir d'achat très élevé, au détriment des actifs. Ce scénario n'est pas sans rappeler celui d'un maintien des prestations actuelles de l'AVS, que l'on financerait par une hausse des cotisations.
- Si la bourse s'effondre, les retraités perdront alors une partie de leur épargne. Cela ressemble furieusement au scénario d'une réduction des prestations de l'AVS sans hausse des cotisations.

Toutefois, la différence est nette si l'on considère les modalités d'arbitrage: dans le système de capitalisation, c'est la bourse et l'économie mondiale qui arbitrent le conflit de répartition entre actifs et retraités. Dans un système de type AVS, les décisions se prennent dans les arènes politiques et obéissent à des règles démocratiques.

Vontobel conclut son article en mettant en évidence les pistes possibles. Elles sont au nombre de trois et sont pertinentes tant pour l'AVS que pour la capitalisation:

D'une part, une bonne croissance permet d'agrandir la part du gâteau. D'autre part, une prolongation de la durée de la vie active peut rétablir l'équilibre entre actifs et retraités. Enfin, l'immigration peut corriger le déséquilibre démographique. A méditer à la veille du vote sur la énième initiative anti-immigration.

A Neuchâtel, l'intégration est quotidienne

Dans le numéro précédent, nous avons évoqué l'absence de politique fédérale en matière d'intégration.

Dans le cadre de l'actuelle Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers, une ordonnance, en vigueur dès le 1^{er} octobre 2000, octroie une somme extrêmement modeste en vue de financer des projets d'intégration.

Et dans la loi en consultation, le chapitre consacré à l'intégration reste lapidaire.

Pourtant des collectivités publiques, cantonales ou communales, se bougent afin d'éviter exclusion et montée de la xénophobie. Un exemple, Neuchâtel.

Thomas Faccinetti, délégué aux étrangers, répond à nos questions (interviews).

Domaine Public: Thomas Faccinetti, vous êtes délégué aux étrangers depuis dix ans. Quelle est votre mission ?

Thomas Faccinetti : Ce poste a été créé en 1990. Il dépend du Département de l'économie publique, et non de la police des étrangers. Mes activités ne sont donc pas subordonnées à la police des étrangers.

Comment abordez-vous votre travail, comment approchez-vous les communautés étrangères ?

Nous avons d'abord posé quelques principes. D'une part, mon rôle n'est pas de contrôler les flux migratoires, ou de faire la distinction entre asile et migration. Non, notre politique d'intégration vise à favoriser la vie en commun, quelles que soient les causes de la présence des étrangers, quelle que soit la durée de séjour ou le statut du migrant. Deuxième-

ment, le processus d'intégration est un processus d'adaptation tant des populations étrangères que de la population suisse. Il faut préparer les conditions pour un rapprochement graduel, convergent des différentes communautés, afin de modifier les références culturelles. Chacun doit conserver ses racines, certes, mais aussi évoluer. Enfin, nous cherchons à éviter ou tout au moins à limiter les phénomènes de discrimination.

Et concrètement, quelles sont les mesures que vous avez prises ?

Nous avons pris des mesures visant à l'intégration au niveau individuel. Appliquer le droit fédéral certes, mais en utilisant au maximum notre marge de manœuvre cantonale; c'est-à-dire agir au niveau de la formation, du chômage, de la politique du logement, etc. C'est dans ces secteurs que peuvent se cacher les problèmes de non-intégration, et donc

Une tradition d'intégration

C'EST EN AOÛT 1996 qu'une loi sur l'intégration a été adoptée à Neuchâtel. Elle inscrit la volonté du canton d'encourager la recherche de solutions pour l'intégration des étrangers, et, de façon plus générale, «tend à promouvoir une égalité des droits et des devoirs pour tous les habitants du canton dans les limites de la Constitution et de la loi». Et elle ajoute, à l'article 3, «les autorités cantonales et communales, dans l'exercice des tâches qui leur sont dévolues, favorisent l'intégration». Alors que les lois cantonales oscillent généralement entre interdiction et permissivité, Neuchâtel se distingue par une réglementation légale de mesures d'intégration positives. Mesures qui furent rendues possibles grâce à la nomination d'un délégué aux étrangers, en 1990.

Avec cette loi, le canton de Neuchâtel continue d'être un pionnier en matière d'intégration. Avec un taux d'étrangers important (environ 25% de la population), dont quatre cinquièmes viennent des pays latins, et pas moins de 130 nationalités, Neuchâtel peut se targuer de défendre l'intégration depuis plus d'un siècle. Alors que les autres cantons ont renoncé à proposer la reconnaissance de la citoyenneté des migrants, il existe depuis 1874 dans le canton de Neuchâtel un droit de vote des étrangers au niveau communal.

Dans les années nonante, les autorités ont dû réagir. Le nombre d'étrangers actifs diminuait. La crise touchait âprement ceux qui étaient les plus exposés aux aléas de l'économie (saisonniers, frontaliers, permis B). En 1996, dans le rapport accompagnant la loi sur l'intégration, le Conseil d'Etat disait : Le recrutement de main-d'œuvre étrangère, généralement faiblement qualifiée, durant de nombreuses années, et les restrictions imposées à la mobilité professionnelle de ces travailleurs, ont conduit à une segmentation excessive du marché du travail. Les mesures en faveur de la formation des travailleurs étrangers ont été insuffisantes pour rectifier la situation. Le taux de chômage des travailleurs étrangers, deux fois plus élevé que celui des Suisses, illustre bien ce problème». Aujourd'hui la crise est passée sans que Neuchâtel n'ait vu émerger de réactions xénophobes. Le travail d'intégration au quotidien paie.

gs

de discrimination. Nous essayons aussi faire valoir nos compétences pour faciliter l'accès du travailleur au permis B, ainsi que le regroupement familial. Utiliser au maximum notre marge de manœuvre signifie bien sûr penser l'intégration en termes de transversalité, rendre attentifs au problème tous les secteurs de l'administration. C'est une des priorités de mon service.

L'intégration collective ne peut se réaliser sans la participation active des communautés étrangères, qui jouent ainsi la médiation entre les autorités et les migrants. Nous soutenons financièrement, même modestement, les associations d'étrangers. Nous les rencontrons très régulièrement; elles sont représentées dans les commissions scolaires et consultées, comme par exemple pour la Constitution neuchâteloise.

Nous tentons aussi d'agir au niveau de la communication publique: prises de position régulières du Conseil d'Etat en faveur des étrangers, manifestations interculturelles, publication d'un livre sur les étrangers vivant dans le canton, ouverture de permanences de consultation et d'informations sociales en langues étrangères.

Enfin, nous avons adopté toute une série de mesures concernant l'administration interne. Une commission cantonale pour l'intégration a été mise sur pied ainsi qu'un groupe interdépartemental; nous avons organisé des relais au niveau communal, en constituant un réseau de conseillers communaux responsables de l'intégration des étrangers.

Devez-vous faire face à une nouvelle migration?

C'est vrai qu'il y a une diversification depuis quelques années. Et l'on voit apparaître une migration moins bien organisée. Des personnes plus meurtries, moins bien scolarisées aussi quand un conflit a duré très longtemps. Mais je ne dirais pas que le phénomène est trop inquiétant.

La politique du logement est importante aussi si l'on veut éviter la ghettoïsation de certains quartiers...

Oui, tout à fait. Nous nous sommes demandés si, dans le canton de Neuchâtel, ce risque prenait de l'ampleur. Nous avons demandé aux trois villes du canton d'être attentives au problème. Et les réponses qui nous ont été données sont

plutôt rassurantes. Cependant, il y a eu, il est vrai, une concentration de population étrangère dans certains quartiers, souvent là où il y a des logements sociaux. Nous avons donc pris des mesures. En particulier dans l'attribution des nouveaux logements: nous privilégions la mixité des nationalités, mais aussi la mixité sociale. Par exemple, nous autorisons une personne qui, bénéficiant d'une hausse de salaire, devrait quitter son logement subventionné, à rester dans son quartier.

Avez-vous décidé de créer une Chambre consultative?

Non, et je ne crois pas à ce système. Les étrangers ne sont pas une identité unique. Les étrangers n'ont en commun que le fait de ne pas avoir de passeport suisse. Je préfère les voir participer aux vraies structures de décision, je préfère les consulter régulièrement quand se discutent les propositions du gouvernement. Et puis, n'oublions pas que les étrangers ont le droit de vote depuis 150 ans. Et, dans un pays comme la Suisse, où l'expression des droits démocratiques est si fondamentale, c'est un extraordinaire facteur d'intégration. ■

RELU

La Sicile, terre de recrutement pour la Suisse

LEONARDO SCIASCIA EST né en 1921, dans la province d'Agrigente, en Sicile. Petit-fils de mineur, il y a passé la plus grande partie de sa vie, en travaillant comme fonctionnaire, puis comme instituteur. Dès 1956, il commence à écrire, d'abord un ouvrage documentaire, sur son pays, puis assez rapidement de la fiction. Ensuite, il s'oriente vers ce qu'on pourrait appeler un conte policier, dans lequel s'entremêlent la reconstitution d'affaires passées et une violente critique contre la mafia. Ses livres ont été portés à l'écran dans les années septante, entre autres *Le Contexte*, devenu *Cadavres exquis*, réalisé par Elio Petri.

A signaler aussi un magnifique recueil de nouvelles, intitulé *La mer couleur de vin*, qui réunit différents textes écrits entre 1959 et 1972.

Une de ces nouvelles raconte – de façon tendrement ironique – l'arrivée d'un recruteur suisse allemand venu en Sicile pour sélectionner de la main-d'œuvre féminine. Les jeunes filles, rassemblées dans l'église, doivent passer un examen en vue de vérifier leur précision et leur rapidité de réaction (des qualités requises visiblement – mais le recruteur reste muet sur ce sujet – pour une usine de matériel électrique, à Zurich).

Monsieur Blaser, c'est le nom de l'examineur, écume donc toute la Sicile, enlevant les jeunes filles, telles des Sabines, pour notre riche contrée. Incapable de prononcer d'autres mots que «Allez» et «Terminé», il est aidé par un chauffeur, complice hostile et méprisé.

Entre les jeunes filles et leurs fiancés,

les déchirures sont programmées, elles partant travailler en Suisse pour payer leur dot, eux restant au pays, sans savoir si et quand leur fiancée rentrerait. Pourquoi ne vas-tu pas en Suisse? demande le chauffeur à un jeune homme désolé de voir sa belle réussir l'examen. «L'homme n'est pas un chien... il ne peut pas se résigner à souffrir, dans un pays qui n'est pas le sien, parce que tout cela lui manque, dit-il, en montrant l'église, la place, et le ciel qui se consumait dans l'or du crépuscule». Ces petits et grands drames, le recruteur ne les comprend pas, ni d'ailleurs la beauté de la Sicile, lui qui conclut, après avoir fait son marché: «Pays de sauvages». gs

Leonardo Sciascia, *La mer couleur de vin*, L'imaginaire, Gallimard, 1977.

Eloge de la microéconomie

Par Armand Lombard, député à Genève

Dans le numéro 1438, nous avons présenté la Loi fédérale sur le capital-risque, en démontrant les faiblesses des propositions. Armand Lombard prolonge le débat.

LE SYSTÈME CAPITALISTE s'est envolé, «en avant et en haut». Dans sa formidable croissance des années d'après-guerre, il a été embarqué sur une telle vague qu'il a grossi, comme la grenouille de la fable, pour se retrouver l'héritier de méga-structures boursières, entrepreneuriales et bancaires. Une vague parallèle menait à la globalisation des communications, et cela tombait bien pour permettre aux super-entreprises de faire le tour du monde – mais le système était devenu uni-jambiste!!

Cinquante ans après ce démarrage foudroyant, l'analyste économique ne peut que constater que l'instrumentarium capitaliste a cessé de servir le petit entrepreneur. Il a développé des outils inutilisables pour lui, des bourses aux capitalisations minimums énormes, des diplômés MBA sans contact avec les problèmes du microcosme. Il a délaissé le «micro», la petite entité en démarrage, le créateur de services de proximité, le crédit de quelques milliers de francs. Il a oublié que les entreprises meurent et que pour en conserver un tissu actif ca-

pable de générer du travail et des revenus, il s'agit d'en faire naître de nouvelles. Comme pour le petit enfant, sans soin, la mortalité du créateur est pathétique, sans accompagnement formateur, sa capacité de développement et de durabilité est faible, et sans financement, le petit à la vérité ne pousse pas!

De quelques cultures à stimuler

La microéconomie est partie prenante de cette Nouvelle Economie qui fait si fort aujourd'hui. Mais elle ne démarre pas avec ratios et cadres sup. Elle ne se limite pas au High Tech et au Bio Tech. Elle naît tous azimuts, avec deux ou quatre associés, comme, auprès de Genilem, Image de soi qui conseille ses clients en matière de look, *La Salamandre*, ce mensuel de la nature, Logem qui s'occupe des ressources humaines en matière de petite enfance, SMTEC qui développe des technologies medico-sportives. Pour ces entreprises qui ne sont pas sous les feux de la rampe, il y a dynamique forte, innovation étonnante et niches de marché pointues. La rentabilité pour elles existe en plein, le tissu socio-économique y trouve des emplois et des pistes de développement futur. Il s'agit de changer les mentalités et de donner une image claire et positive de ce microcosme bourré d'inventivité et de volonté managériale.

Le développement de l'entreprise naissante est aussi affaire de culture médiatique, d'accompagnement, de finance et de coûts. Culturellement, on parle peu micro-entreprise, car la presse spécialisée

est prioritairement versée dans le macro-économique. Parlant de E-commerce, telle rédaction romande hésitait entre un papier sur le nouveau service Swisscom et sur celui de la SGS. Alplitude, nouveau site consacré au tourisme alpestre, créé à Sion il y a peu, suivi par GENILEM et ayant un besoin absolu de développement et de reconnaissance régionale, est mentionnée par un assistant de rédaction futé. Perplexité de la rédaction devant cette proposition iconoclaste, un tel article ne serait vraiment pas dans le ton de la rubrique des «grands», pensait le «red chef»!

L'accompagnement du jeune créateur lui évite nombre de risques. Le «coach» qui écoute, qui questionne et qui rassure est en microéconomie un rouage essentiel.

L'investisseur, quant à lui, est habitué aux gros poissons, aux chiffres publiés régulièrement, à des ratios comparatifs, à l'évaluation millimétrée des risques. Jugers Sécurité, une entreprise qui recherche 200 000 fr. pour développer ses services vaudois, peine à le satisfaire car «ce n'est pas coté en bourse», «ma banque ne me le recommande pas», malgré un potentiel superbe et les perspectives d'une aventure passionnante.

Les coûts de traitement de la micro-structure apparaissent comme un handicap pour l'organisme financier classique. 2% de commission de gestion, par exemple, sur un investissement de 200 000 fr., lui laissent 4000 fr. alors que sur 20 millions, pour un travail de même volume, il peut compter pour ses services sur 400 000 fr.!

Le monde en création de la jeune entreprise innovante fourmille d'idées, propose de l'emploi et donne à une région son plaisir de vivre et sa force de développement. En Suisse romande, il s'est doté en cinq ans de la plupart des instruments nécessaires. Certes à améliorer encore, ou à créer sur le plan fiscal fédéral par exemple, mais on pourrait désormais sans hésitation se hasarder à expliquer le capitalisme du troisième millénaire comme une ensemble de mesures propres à animer le tissu socio-économique de la base, cette microéconomie agile et de proximité, jusqu'à la «totale» globalisée, qui établit les contacts mondiaux. Il aurait ainsi retrouvé sa pleine expression. ■

Des formules typiquement «micro»

LES RÉPONSES AUX besoins de la nouvelle microéconomie existent désormais. Dans le domaine privé on trouve au niveau romand GENILEM (génération innovation d'entreprises émergentes) depuis cinq ans, dans l'accompagnement d'entreprises en démarrage. A ce jour, une soixantaine de «suivis» et un taux de réussite de 92%. Bisange SA, en formation, apporte, au travers de deux premiers Clubs d'investissements, des fonds propres pour un maximum d'un demi-million de francs par cas. Capital Proximité, principalement dans le canton de Vaud, met en contact investisseurs et entreprises. Start Capital de l'UBS ou des programmes gérés par les banques cantonales proposent des formules de financement. Au niveau public, la Confédération prend son temps car les Chambres, affaire de culture, représentent davantage les milieux macro-économiques que les autres, mais les projets sont en cours. Les EPF proposent des organes de transfert technologique (le PSE) de financement (le FIT et le CAST) et des cours de formation (MOT et CREATE). Les cantons ont mis sur pied des services actifs et dynamiques de développement avec leurs guichets et des organes de cautionnement.

Les dangers du clientélisme

Il y a des zones grises en Suisse où se développent les réseaux d'influence.

EN OUVERTURE DE la récente assemblée des délégués à Genève, le président de l'Union démocratique du centre, Ueli Maurer, a violemment pris à partie le PDC. Un parti, a-t-il affirmé, impliqué dans les affaires qui ternissent la réputation de la justice à Fribourg et au Tessin, des cantons où les démocrates-chrétiens occupent une position dominante depuis des décennies. Si la polémique n'excluait pas l'autocritique, Monsieur Maurer aurait également pu évoquer l'affaire des caisses noires dans le canton de Berne, découverte dans les années septante et qui, à l'époque, coûta à l'UDC bernoise son siège traditionnel au Conseil fédéral.

Le Tessin des banques

Au-delà de la guérilla menée de manière systématique par l'UDC contre ses partenaires gouvernementaux, se pose la question des conditions politiques favorisant la corruption et en

particulier l'implantation du crime organisé dans notre pays. Deux récentes études réalisées dans le cadre d'un programme national de recherche («Violence au quotidien – crime organisé») viennent à point nommé éclairer une actualité peu reluisante.

Pour ce qui est du Tessin, on observe une zone grise relativement large dans laquelle se sont développés des réseaux de relations de toutes sortes, s'appuyant surtout sur le système des partis. Les chercheurs n'ont pas tant détecté une véritable corruption, telle que l'opération «Mains propres» l'a dévoilée en Italie, qu'une structure solidement établie d'échanges mutuels et de clientélisme: favoriser un collègue de parti ou un ami à l'occasion d'une nomination à un poste ou de l'octroi d'un mandat de construction est une pratique socialement admise.

Sur cette réalité traditionnelle du Tessin est venue se greffer une dimension financière plus récente: c'est le Tessin des banques et des intermé-

diaires financiers qui fait parler de lui à l'occasion de blanchiment d'argent de la mafia ou d'actes de corruption à l'étranger. Ces acteurs constituent des relais indispensables pour le crime organisé.

Ce clientélisme local n'est d'ailleurs pas propre au Tessin. Il touche particulièrement les collectivités publiques de taille restreinte et fonctionnant sur le principe de la milice. Mais il ne conduit pas automatiquement à une corruption généralisée des acteurs politiques et économiques. Par contre lorsque le clientélisme local côtoie un secteur financier particulièrement développé, comme c'est le cas au Tessin, on ne peut exclure qu'il en vienne à couvrir les activités délictueuses du crime organisé, par action comme par omission. *jd*

Références: Queloz, Borghi, Cesoni, *Processus de la corruption en Suisse*, Bâle, 2000, Kriesi, Giannakopoulos, Auchlin, *Criminalité organisée et corruption en Suisse*, Genève, 2000.

POLITIQUE HOSPITALIÈRE VAUDOISE

Le Brassus et le Chuv

LE PEUPLE VAUDOIS vote le 24 septembre sur l'initiative baptisée «Pour des hôpitaux de proximité». L'enjeu est simple. Le Conseil d'Etat, responsable de la planification hospitalière, veut concentrer les lits de soins aigus sur un nombre réduit d'établissements.

Les initiants veulent donner au Grand Conseil la responsabilité de la politique sanitaire du canton dans l'espoir évident de voir chaque élu défendre «son» hôpital et d'en rester ainsi au statu quo. La victoire du camp gouvernemental est loin d'être assurée.

Il est aujourd'hui des mots dont la simple énonciation vaut brevet de modernité. Il en va ainsi de «réseau», utilisé à toutes les sauces et surtout dans le domaine de la santé. On ne peut que féliciter le Conseil d'Etat de ne pas s'être laissé embarquer dans un charabia à la mode dans sa brochure explicative, mais on peut regretter qu'il n'ait pas traité de l'insertion des éta-

blissements sanitaires vaudois dans les réseaux de communications. Cet oubli marque un fâcheux cloisonnement de la pensée. Les hôpitaux sont sur un territoire avant d'être sur une carte.

Avec l'achèvement du réseau autoroutier en 2004, les huit hôpitaux capables d'accueillir des urgences graves, seront tous à proximité d'une sortie d'autoroute. La densité de ce réseau et les trajets de liaison domicile/autoroute sont si brefs qu'il n'est pratiquement pas d'immeuble du canton à plus de 25 minutes de l'un de ces hôpitaux par une ambulance enclenchant feux et sirènes. Le temps de parcours entre Le Brassus dans la vallée de Joux et l'hôpital de St-Loup près d'Orbe n'est guère plus long. Un habitant d'Ouchy, de Renens ou de Chavannes met probablement plus de temps pour se rendre au CHUV aux heures de pointe qu'un citoyen de Moudon dont l'hôpital est condamné à perdre ses lits de soins aigus.

La notion subjective de proximité est également fortement mise à mal par l'usage de plus en plus massif des téléphones portables. Lors d'une hospitalisation en urgence, ce sont les premières heures qui créent la plus grande désorientation, l'affolement chez les proches et la sensation de mise à distance. Si le patient est en mesure de s'exprimer, ce qui est heureusement le cas dans la très grande majorité des situations, les mobiles permettent de garder le contact et d'éviter le sentiment de perte. Dans les autres situations, il s'agit d'emmener le malade là où les moyens techniques permettent de le sauver et peu importe la distance.

En fait la notion même de proximité est profondément subjective et son évolution récente constitue le meilleur argument contre l'initiative, bien davantage que l'invocation de la sécurité des patients qui peut être défaillante dans n'importe quel hôpital, si prestigieux soit-il. *jd*

La droite vaudoise on-line

Le E-magazine commentaires.com: nouveau media, vieilles idées.

MONSIEUR PHILIPPE BARRAUD est un journaliste sachant bien écrire. Depuis des années, il réserve sa prose à *L'Hebdo*, travaillant successivement pour différentes rubriques, dont la politique vaudoise. Actuellement rattaché à la partie *Epoque*, il y tient la chronique scientifique. Intéressante certes, mais un peu frustrante pour un commentateur qu'on sait passionné par la politique et bon connaisseur des acteurs de notre scène démocratique.

Or, voilà le miracle de la technique: ce que Ph. B. ne peut publier dans *L'Hebdo*, pour cause de ligne rédactionnelle, il le balance «on line», avec un journal dont il s'avoue éditeur et s'avère le journaliste presque unique (une autre signature, émanant de la même *Epoque*, apparaît tout juste au bas de deux petits textes). Le journal en question se lit sur www.commentaires.com, un site qui se dit «indépendant de toute organisation politique, économique ou religieuse (et) écrit par des journalistes professionnels romands, qui appliquent les règles et l'éthique en vigueur dans leur profession». Dont acte.

Il faut dire que *Commentaires.com* est «un e-magazine contre le néoconformisme». Moyennant quoi il fustige tout ce qui bouge dans une direction qui lui déplaît: de la Constituante vau-

doise à l'un des membres de son Comité («François Cherix, petit ventilateur»), en passant par Ruth Dreifuss et «la drogue aux frais des assurés» ou par le professeur Bergier et «les fruits amers» de son rapport.

Plaidoyer difficile

Bien entendu l'Europe Unie, la Berne fédérale, la gauche de tous les pays, à commencer par celle du Pays de Vaud, constituent les objets privilégiés des attaques de Philippe Barraud. Un fonds de commerce qui rappelle sans équivoque celui des disciples de la Ligue vaudoise. Martine Lamunière, qui présente l'e-magazine créé par son confrère sur son propre site (<http://www.edicom.ch/credits/edicom.html>) parle d'ailleurs clairement de «néo-libéralisme à l'ancienne».

Curieusement, ce n'est pas l'éditorial de la première livraison de *Commentaires.com* qui fournit l'illustration la plus frappante de la réaction signée Barraud contre le centre-gauche, selon lui à la fois hégémonique dans les médias et minoritaire dans la population et la classe politique. Lui qui se dit respectueux de l'éthique professionnelle des journalistes se lance dans la – très difficile – défense du rédacteur en chef

du mensuel économique *Bilan*, publié par Edipresse. Alain Jeannot, homme d'enthousiasme et de terrain selon Philippe Barraud, aurait tout au plus commis des vétilles en achetant une montre au rabais ou en publiant dans le rapport annuel d'une société. Ceux qui l'accusent de connivence avec certains milieux économiques sont des journalistes aigris, dépassés, pleurnicheurs, des «pourfendeurs de système», dotés d'une mentalité d'inspecteurs fiscaux et d'œillères idéologiques.

Noble pensée

Homme de droite jusqu'au bout des neurones, Philippe Barraud entonne la dernière version d'un vieux refrain: la conviction est démodée quand elle est de gauche, le socialisme n'a pas su s'adapter, etc. En clair: seule la droite est moderne, surtout si la réussite économique et le succès matériel lui tiennent lieu de finalités.

La droite ne cesse de prévoir, d'espérer, de promulguer le déclin des idéologies, étant entendu qu'elles sont forcément de gauche. Comme son ancêtre classique, le néo-libéralisme est une noble pensée, pas une vulgaire idéologie. Vous voyez bien toute la différence. yj

BÂLE

Exprimer et résoudre les conflits

ON CONNAÎT BIEN le scénario: gêné par un voisin bruyant ou qui ne respecte pas les règles élémentaires de voisinage, le Suisse se tait, maugrée dans son coin, éventuellement se plaint au propriétaire ou fait appel à la police. Bâle a décidé d'empoiigner le problème de manière non bureaucratique, en s'inspirant d'un programme appliqué avec succès à Francfort et dans plus de quatre cents villes américaines.

Dès cet automne, vingt médiatrices et médiateurs sont à disposition pour régler les disputes de voisinage. Il s'agit de personnes exerçant un métier, qui ont reçu une formation adéquate et qui exerceront leur activité à la deman-

de. Le délégué bâlois à l'intégration en attend non seulement un apaisement rapide des conflits quotidiens, mais également un apprentissage du dialogue entre des habitants qui ont perdu l'habitude de se parler. Ce besoin de dialogue se fait particulièrement sentir dans des quartiers populaires densément peuplés, avec un taux d'étrangers atteignant parfois 50%. La police et la justice voient d'un bon œil une initiative qui devrait les décharger considérablement pour un prix modeste, puisque le budget prévu pour une première expérience de trois ans se monte à 400000 francs. jd

Source: *Tages Anzeiger*, 22 août 2000.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Géraldine Savary (gs)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Roger Nordmann (rn)
Charles-F. Pochon (cfp)
Débat: Armand Lombard
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021 / 312 69 10
Télécopie: 021 / 312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch